



## Reculer le dealis de l'acte de vente contre contre partie ?

Par **bibi35**, le **06/03/2014** à **22:31**

Bonjour,

Le constat de départ:

Mardi dernier mon agent immobilier m'annonce que le vendeur a accepté l'offre que je lui avait fait. Il m'explique également que si je ne vois pas d'inconvénient que l'ancien propriétaire souhaiterait un ou deux mois supplémentaires le temps de finir sa construction moyennant le versement d'un loyer.

Sur le coup je n'y ai pas vu d'inconvénient, mais après réflexion j'ai pensé à:

-dégâts dans la maison possible (robinet mal fermé = dégât des eaux, cigarette mal éteinte = Maison cramée...)

-squatte de la maison sans payer de loyer

...bail...durée minimale ??

-Déclaration....

-Assurance ??

J'en viens donc à ma question:

Ce samedi matin a lieu la signature du compromis de vente. Je me demande s'il ne serait pas plutôt préférable et s'il est possible d'ailleurs, de repousser l'acte de vente de 1 ou 2 mois suivant les besoins de l'ancien propriétaire et en contre partie de diminuer le prix de la vente de 1 ou 2 mois en équivalence de loyer??

Qu'en pensez vous? Est-ce faisable et légal et n'est-ce pas plus simple pour l'ancien propriétaire comme pour moi?

D'avance merci pour votre réponse et j'espère quelle me parviendra à temps voulu[smile3]

[http://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/vente-maison-occupation-titre-gratuit\\_13397\\_1.htm](http://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/vente-maison-occupation-titre-gratuit_13397_1.htm)